

# Réunion du Conseil d'Administration du 16 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize mai à 17 heures 30,

Le Conseil d'Administration dûment convoqué par courriel en date du 07 mai 2024, s'est réuni sous la Présidence de M. Eric CABRILLAT, Président, le jeudi 16 mai 2024 à 17h30 à LE TAILLAN-MEDOC (Salle du Conseil Municipal).

Appel des administrateurs, sont conviés

	Ţ
M. Éric CABRILLAT	Maire du Taillan-Médoc – Président du CCAS
Mme Pauline RIVIERE	Adjointe aux Affaires Sociales- Vice-Présidente
Mme Michèle RICHARD	Conseillère déléguée à la Médiation et à la Cohésion Sociale
M. Vincent AGNERAY	Conseiller Délégué aux Affaires Sociales
Mme Séverine QUESTEL	Conseillère Associée à la Petite Enfance
M. Raymond VIGOUREUX	Conseiller Associé aux Espaces Verts et Biodiversité
Mme Laetitia MAUHE BERJONNEAU	Conseillère Municipale
Mme Véronique RIGOLE	Représentante des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
Mme Christiane DURANDAU	Représentante des associations familiales au titre de l'Union Départementale des Associations Familiales
Mme Jacqueline ANFRAY M. Michel MARTIN	Représentants des associations de personnes handicapées du département
Mme Elisabeth PASQUET	Membre qualifié associatif
Mme Dominique LAMOUROUX	Représentante des associations œuvrant contre les problématiques familiales

### Présents: 11

M. Eric CABRILLAT Mme Véronique RIGOLE

Mme Pauline RIVIERE M. Michel MARTIN

Mr Vincent AGNERAY Mme Christiane DURANDAU

Mme Michèle RICHARD Mme Dominique LAMOUROUX

M. Raymond VIGOUREUX (17h45) Mme Jacqueline ANFRAY (17h55)

Mme Elisabeth PASQUET

# Excusé(e)s représenté(e)s : 1

Mme Séverine QUESTEL a donné pouvoir à Mr Vincent AGNERAY

# Excusées: 0

## Absent(e)s: 1

Mme Laetitia MAUHE BERJONNEAU

Après avoir fait l'appel des administrateurs, le Président constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer.

Arrivée de M. Raymond VIGOUREUX à 17h45 Arrivée de Mme Jacqueline ANFRAY à 17h55

Nombre de votants : 10 votants pour la délibération n°133 – 16-05-24

Nombre de votants : 11 votants pour les délibérations n°134 – 16-05-24 et n°135 – 16-05-24

Nombre de votants : 12 votants à compter de la délibération n°136 – 16-05-24

Secrétaire de séance : Mme Barbara SAUTROT

<u>Invités</u> : Mme Laurence HADJ-HAMDRI, responsable du CCAS

Mme Elodie MAHIEUX, Directrice du Pôle Enfance Jeunesse et Solidarité

## **ORDRE DU JOUR**:

- Adoption du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 14 mars 2024
- Approbation du nouveau règlement intérieur du Conseil d'Administration
- Election d'un Vice-Président Délégué
- Délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration au Président du CCAS
- CCAS Approbation du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2023
- Approbation du Compte administratif 2023
- Affectation du résultat de l'exercice 2023
- Adoption du Budget Supplémentaire 2024
- Convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes (AVDHAS) proposé par le CDG33
- Approbation du Contrat d'objectif 2023 avec la CARSAT aide aux structures
- Convention de financement pour le fonctionnement du CLIC Porte du Médoc
- Convention d'utilisation du portail extrant « Espace Partenaires » avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Gironde

### Présentation-Informations- Actualité du CCAS :

Activités Séniors prévues

# Délibération n°142 – 16-05-24 APPROBATION DU CONTRAT D'OBJECTIFS 2023 AVEC LA CARSAT – AIDE AUX STRUCTURES

Madame Pauline RIVIERE, rapporteur, expose : pour les séjours collectifs de l'ANCV qui sont organisés par une structure publique ou associative, la CARSAT participe financièrement au coût du transport dans la limite d'une enveloppe budgétaire, puisque ces séjours permettent de lutter contre l'isolement et sont l'occasion pour certains de partir pour la première fois.

En 2023, nous avons bénéficié d'un financement de la CARSAT Aquitaine pour la mise en œuvre d'un projet d'un séjour vacances auprès des seniors.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles

Vu le contrat d'objectif 2023 proposé par la CARSATR et présenté en pièce jointe

Considérant que le Séjour Séniors a eu lieu du 02 au 06 octobre 2023

Considérant que le CCAS souhaite valoriser la place des ainés,

Considérant l'intérêt de lutter contre l'isolement des personnes âgées et de développer un lien social

Considérant l'intérêt de développer le partenariat et la coordination des acteurs privés, publics et associatifs

#### Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration

DECIDE A l'UNANIMITE des membres présents et représentés

- > d'autoriser le Président ou son représentant à signer ledit contrat et tout document s'y rapportant
- ➤ d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération

POUR: 12 CONTRE: 00 ABSTENTION: 00

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration du CCAS.

Fait au Taillan-Médoc, le 16 mai 2024

Eric CABRICLA T320

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter :

-de sa transmission en Préfecture le

-de sa publication le